



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du Maire



C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce numéro estival de notre bulletin municipal qui permet de faire un premier point sur notre actualité en ce milieu d'année.

Comme vous le savez, nous entrons dans une année pré-électorale où les passions traduites en paroles et en écrits peuvent s'exacerber au-delà du raisonnable, à nous d'être vigilants pour que les propos des uns et des autres restent contenus dans le cadre démocratique où nous exerçons.

Cette année sera la concrétisation d'un projet qui me tenait à cœur : la numérotation de nos villages afin de faciliter les déplacements pour les services d'urgence et de secours et les services à domicile. La préparation du projet est en cours et sera finalisé en fin d'année.

Autre projet de l'année, la rénovation extérieure de notre salle polyvalente. Les travaux auront lieu au cours de l'été. Dans un premier temps, l'entreprise LE BORGNE de Huelgoat effectuera les travaux de peinture extérieure sur l'ensemble du bâtiment et l'entreprise THEPAUT de Huelgoat également, procédera au remplacement du bardage par la suite.

Sur ces quelques mots je vous laisse à votre lecture.

Bien à vous.

Marcel LE GUERN

Lutte contre la prolifération des choucas

La prolifération des Choucas des tours cause d'importants dégâts aux cultures et leurs nids dans les cheminées peuvent présenter un risque pour la sécurité.

Cet oiseau est une espèce protégée, une dérogation préfectorale permet des prélèvements d'oiseaux dans les secteurs les plus concernés, opérations strictement encadrées par arrêté préfectoral.



Par ailleurs, les données actuelles montrent que la plupart des Choucas du Finistère nichent dans les cheminées. Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les conduits, afin de **diminuer le nombre de sites de reproduction.**

En outre, ces engrillagements éviteront la formation des nids susceptibles d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner des risques sanitaires ou départ d'incendie.

Nous remercions donc les personnes concernées qui mettront en place des grilles à l'issue de l'actuelle période de nidification (septembre). Nous vous rappelons que cette opération devant respecter les règles de sécurité, il est conseillé de faire appel aux services de couvreurs ou poseurs de cheminées.

Afin de mesurer l'efficacité de cette mesure, un registre sera à votre disposition en mairie si vous souhaitez nous faire part de votre action : le succès des opérations de maîtrise de cette espèce dépend en effet de l'implication de chacun.

Fermeture de la mairie
du 5 au 23 août inclus,
tous les après-midis.

Bulletin municipal édité par
la Mairie de PLOUYÉ

Disponible en mairie ou sur
le site internet :

www.mairie-plouye.bzh

Budget 2019

Le conseil municipal était réuni vendredi 22 mars 2019 pour approuver les comptes administratifs 2018 et valider les budgets primitifs 2019.

S'agissant des comptes 2018 du budget principal, ils font état en section de fonctionnement de 429 052,98€ de dépense et de 599 874,28€ de recette soit un excédent de 170 821,30€, reporté en recette d'investissement 2019 et en section d'investissement de 275 627,31€ de dépense et de 254 352,99€ de recette soit un déficit de 21 274,32€.

Le budget primitif 2019 a été validé à l'unanimité. Le budget de fonctionnement de la Commune est voté en équilibre à 577 497,60€ de recette et de dépense et celui d'investissement à 418 742,38€.

Les comptes administratifs 2018 ont été validés à l'unanimité excepté celui de la Commune avec 2 voix contre.

Ont ensuite été votés les taux des taxes locales 2019. Ceux-ci ne subissent aucune augmentation et s'établissent ainsi : taxe d'habitation, 13,46 %, foncier bâti, 18,05 % et foncier non bâti, 41,77 %. En 2018, ils ont généré 273 887,60€ de recette et 284 913,00€ sont attendus en 2019.

Parmi les investissements prévus pour 2019 figurent :

- Les travaux voirie
- La numérotation des villages
- La restauration extérieure de la salle polyvalente et de l'extension de l'école.

Ont également été votés les comptes du service des eaux. S'agissant des comptes administratifs 2018, ceux-ci font état en fonctionnement de 55 637,00€ de dépense et de 119 369,50€ de recette soit un excédent de 63 732,50€ reporté en recette de fonctionnement 2019 et en investissement de 19 314,17€ de dépense et de 160 090,05€ de recette soit un excédent de 140 775,88€ reporté en recette d'investissement 2019.

Le budget primitif 2019 eau est voté à l'unanimité en équilibre (dépense/recette) à 138 216,02€ en fonctionnement et à 221 710,48€ en investissement.

Par délibération du conseil municipal en date du 6 février 2019, le CCAS sera dissous au 1^{er} janvier 2020. De ce fait, le budget du CCAS a d'ores et déjà été transféré depuis le début de l'année au budget principal. Il en va de même pour le budget Caisse des Écoles transféré lui aussi cette année sur le budget principal avant sa dissolution prévue sous 3 ans. Ces mesures sont prises afin de simplifier le budget.

2019 SUBVENTIONS

Subventions aux associations

- Amicale Laïque de Plouyé : 800€
- T.T.A.L. Plouyé - Huelgoat : 400€
- Plouyé Magic United : 400€
- Club du 3eme âge de Plouyé : 300€
- Bibliothèque "Loisir de Lire" : 300€
- Comité des Fêtes de Plouyé : 200€
- Saint Maudéz : 80€
- Les Amis de Saint Mathurin : 80€
- La Balade de Titouan : 300€
- ADMR de Scignac - Huelgoat : 1659€ (subvention octroyée à titre exceptionnel pour 2019)
- Entraide et Solidarité EHPAD Mont Leroux Huelgoat : 50€
- Restaurant du Coeur de Carhair : 100€ (sous réserve de demande)
- Secours Catholique de Quimper : 100€



Voirie 2019



Les routes de Moustanguern, Kerdanet, Quenec'h Cadec et Kernizan ont été refaites au mois de mai dernier ainsi que l'enrobé des villages du Rest et de Quenec'h Cadec.

Le montant des travaux s'élève à 157 400 € TTC.



Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture dans une façade sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

À travers cet article, nous allons tout simplement vous expliquer quelle type de demande effectuer selon la nature des travaux envisagés.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture intérieure, ni de création de niveau supplémentaire
- Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 12 m de hauteur et 5 m² au sol
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire
- Les petites éoliennes
- Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80m

Les formulaires cerfa sont disponibles sur le site de la mairie dans l'onglet « urbanisme »

La commune de Plouyé dépend des règles nationales d'urbanisme (R.N.U)

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes de plus de 20 m²

Les projets d'extension dont la surface totale (existante + extension) dépasse 150 m² sont soumis à permis de construire

- Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements ..)
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, agricole ou de bureaux

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- Création de 5 à 20 m² de surface plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc..)
- Ravalement
- Modification de la façade
- Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- Changement de destination de locaux existants
- Construction ou modification de clôture
- Adjonctions de parements
- Piscines dont la couverture est inférieure à 1.80m (de 10 à 100 m²)
- Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc...)

Dans le périmètre de protection de monument historique, les travaux suivants sont également soumis à la déclaration préalable ainsi qu' à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

- Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine
- Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie tel que de volets classiques aux volets roulants ou de matériau
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine

Sanctions

L'exécution de travaux sans autorisation préalable ou non conforme à l'autorisation délivrée constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la république.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux. Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Carte d'identité et passeport

Le passeport est un titre de voyage individuel, valable 10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les personnes mineures.

Les cartes d'identité sont valables 15 ans et celles émises après le 01/01/2004 sont valables 5 ans de plus à compter de la date de péremption.

Les demandes sont à déposer dans les mairies équipées de station de recueil des données.

Pour les demandeurs mineurs, la présence du représentant légal est obligatoire pour le dépôt de la demande et le retrait du titre.

Il est désormais vivement recommandé de remplir un formulaire de demande en ligne sur le site:

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Première demande

- ◆ Un acte de naissance avec filiation à demander à la mairie du lieu de naissance de moins de 3 mois
- ◆ Un justificatif de nationalité française si besoin
- ◆ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation de carte vitale,...) ou dernier avis d'imposition ou taxe d'habitation valable 1 an
- ◆ 1 photo d'identité de moins de 6 mois
- ◆ Dans certaines mairies, l'acte de naissance des parents est demandé

Seulement pour les demandes de passeport, fournir des timbres fiscaux :

86 € pour un adulte

42 € pour un mineur de 15 ans et plus

17 € pour un mineur de moins de 15 ans

Fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, permis de chasser).

Pour les personnes mineures, il faut également présenter une pièce d'identité du représentant légal

La carte d'identité est gratuite

Renouvellement

- ◆ L'ancien passeport sera restitué s'il comporte un visa en cours de validité ou l'ancienne carte d'identité
- ◆ Un acte de naissance avec filiation à demander à la mairie du lieu de naissance de moins de 6 mois si le titre est périmé depuis plus de 5 ans ou si vous ne connaissez pas correctement votre filiation
- ◆ Un justificatif de nationalité française si besoin
- ◆ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ◆ 1 photo d'identité de moins de 6 mois
- ◆ Dans certaines mairies, l'acte de naissance des parents est demandé
- ◆ Timbres fiscaux pour les passeports seulement

Pour les personnes mineures, il faut également présenter une pièce d'identité du représentant légal

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit sauf en cas de perte ou de vol, fournir un timbre fiscal de 25 €.

En cas de perte ou de vol, une déclaration de perte ou de vol sera obligatoire. Celle-ci peut être complétée en mairie.

Modification : changement d'adresse, d'état civil.

- ◆ L'ancien passeport ou carte d'identité (la modification est gratuite si le titre est en cours de validité)
- ◆ Un acte de naissance avec filiation de moins de 6 mois
- ◆ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition ou taxe d'habitation

Infos pratiques :

Mairie de Huelgoat

Instruction des dossiers de cartes nationales d'identité et de passeports le lundi et mercredi après-midi (13h15 à 17h00) et le jeudi matin (08h30 à 12h15) sur rendez-vous

Il est recommandé aux administrés de faire une pré-demande sur le site ANTS

02 98 99 71 55

Mairie de Carhaix

Compte-tenu du nombre de demandes, il est nécessaire de prendre un rendez-vous afin d'établir la prise d'empreintes et le dépôt du dossier.

Un délai de deux mois est à prévoir

02 98 99 33 33

L'accueil État Civil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h à 12h

DRONE : LES REGLES A RESPECTER

Objet devenu très à la mode ces derniers temps, beaucoup de personnes ne connaissent pas précisément les règles pour l'utiliser.

Depuis le 26 décembre 2018, les drones de 800g ou plus doivent être enregistrés par leur propriétaire sur AlphaTango, le portail public des utilisateurs d'aéronefs télépilotés.

Les télépilotes doivent également avoir suivi une formation. L'immatriculation n'est requise que pour les appareils de plus de 25 kg.

La hauteur maximale de vol est de 150 mètres mais elle peut être réduite en fonction de l'environnement. Pour de raisons militaires ou de sécurité publique, certaines zones sont interdites de survol comme les centrales nucléaires, les aéroports par exemple.

Les vols de nuit, le survol des personnes et le vol d'un drone en agglomération, au-dessus de l'espace public, sont également interdits. Les prises de vues aériennes sont possibles au cours d'un vol de loisir ou de compétition, mais elles ne pourront être exploitées à titre commercial.

Si vous désirez avoir de plus amples informations à ce sujet, connectez-vous sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr/modeles-reduits-et-drones-loisir

Accès aux soins pendant la période estivale : adoptez les bons réflexes

Comme chaque été, la Bretagne va connaître une augmentation sensible de la population durant la période estivale. Les besoins en soins suivent naturellement la même tendance.

Au regard de certaines difficultés identifiées, notamment en terme de démographie médicale, l'Agence Régionale de Santé Bretagne a mené avec les établissements de santé et la médecine libérale des travaux préparatoires à la période estivale pour organiser la continuité des soins. Des organisations adaptées pourront être mises en œuvre, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

En période estivale, comme toute l'année, adoptez les bons réflexes.

En semaine, de 8h à 20h et le samedi matin, les cabinets médicaux restent le contact prioritaire.

Le soir, à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés, faites le 15

Selon votre état de santé vous pourrez recevoir des conseils médicaux, être orienté vers un médecin de garde, recevoir la visite d'un médecin de garde ou être pris en charge à l'hôpital.

En cas d'urgence faites le 15 !

Cérémonies du 19 mars et du 8 mai 2019



Retour en images sur les deux commémorations célébrées en ce début d'année à Plouyé : le 57^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie et de la Journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (19 mars) et la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.



À l'École

Du 20 au 24 mai, les enfants de l'école ont profité d'une semaine circassienne avec le cirque français de Mme Bourguignon qui avait installé son chapiteau sur le terrain de football.

De la petite section au CM2, chaque enfant s'est exercé aux différents ateliers proposés : sol, boule, rouleau américain, trapèze, fil, clown, jonglerie avec balles et assiettes.

Chaque jour, sous le chapiteau, les élèves, par groupe d'âge, se sont investis durant 2 heures d'entraînement chacun, avec de véritables artistes de cirque, compétents, pédagogues et toujours prêts à faire avancer les enfants pour améliorer leurs performances.



Ils ont appris à prendre les attitudes nécessaires afin de monter un spectacle en collaborant avec leurs camarades ou seul face à l'assistance.

Le vendredi soir, une foule nombreuse est venue applaudir les artistes en herbe : un spectacle magnifique auquel se sont associés les professionnels en y ajoutant leurs propres numéros.



Sept élèves sont actuellement en CM2, dernière classe de l'école primaire. Ils nous quitteront donc le 5 juillet et rejoindront le collège de Huelgoat, en septembre.

Nous leur souhaitons un bel avenir.

Geneviève LE MAT, la directrice



De gauche à droite: Orlane Jankowski, Marie-Amélie Le Coq Madec, Eva Lagadec, Ernie Balpe, Elliot Le Bihan, Nathan Mes-tré, Achille Le Bihan



Repas tartiflette

Samedi 2 mars, les bénévoles de l'Amicale Laïque se sont mis aux fourneaux pour nous préparer leur fameuse tartiflette. Faites avec autant d'amour, elle ne pouvait qu'être bonne et en effet, 280 parts ont été vendues. Un régal pour les petits et les grands.

Collecte des journaux

L'Amicale Laïque de Plouyé a envoyé sa collecte de journaux à l'entreprise CELLAOUATE de Morlaix. C'est une unité de fabrication de ouate de cellulose qui produit un isolant thermique et acoustique performant pour l'habitat, constitué à 90% de papier journal.

Près de 3.5 tonnes ont été collectées cette année. Merci à tous, continuez à donner vos journaux et un merci particulier aux bénévoles pour leur investissement. Petit défi pour l'an prochain, dépasser les 4 tonnes !! Car n'oubliez pas, la collecte permet de financer une partie des activités scolaires.



Kermesse



La kermesse de l'école de Plouyé s'est déroulée samedi 29 mai sur le terrain de foot de la commune. Les nombreux enfants ont pu s'amuser autour des différents stands, tir à l'arc, casse boîte, pêche aux canards, maquillage et évidemment à la super loterie qui ravie également les plus grands. Les participants ont gagné de nombreux lots. Le tirage de la tombola a eu lieu pendant le repas. Le premier prix, des entrées pour toute la famille au Zoo planète sauvage, revient à Sabrina BARAZER de Spézet. Le second, un repas à l'Abri Côtier de Collorec, est pour Marie-Amely LE COQ MADEC de Plouyé. Pour le troisième prix, il s'agit d'un téléphone portable remporté par Audrey LE MAIRE de Carhaix. Et enfin le bon d'achat de 80€ euros est gagné par Natacha JANKOWSKI de Plouyé. Un grand merci aux partenaires pour leurs générosité ainsi qu'aux bénévoles pour leur disponibilité.

Sabine DEMEURE, Membre du Bureau

Sur les traces de François Joncour : Deux expos pour le prix d'une !

L'association *Sur les traces de François JONCOUR* présente le **dimanche 10 novembre 2019 de 10h à 18h à la salle polyvalente de Plouyé**, deux expositions sur les thèmes de « **Plouyé autrefois** » et « **Pardon de l'Arrée d'hier à aujourd'hui** », entrée gratuite.

Plouyé autrefois

Des souvenirs de Plouyé autrefois en photos : écoles, noces, portraits, football, cercles, fêtes... Chacun y reconnaîtra parents et amis. Des cartes postales anciennes et des costumes compléteront cette exposition. Vous pourrez consulter une brochure historique illustrée « Plouyé villages, familles et professions de 1836 à nos jours ».

Pardon de l'Arrée d'hier à aujourd'hui

Présentation des pardons de nos 3 chapelles notamment et de ceux célébrés dans les Monts d'Arrée. Place privilégiée pour Plouyé avec une diffusion de vidéo.

Avis de recherche : l'association recherche photos et documents concernant Plouyé et les pardons (Prêt pour reproduction).

Plouyé MU

La deuxième saison d'existence du Plouyé MU vient de toucher à sa fin avec encore de belles réussites. Sportivement tout d'abord le club termine 2^{ème} du championnat de Division 3 et jouera donc en Division 2 la saison prochaine. Un beau challenge à relever pour les joueurs entraînés par Didier CANEVET.

Sur le plan des animations le club a organisé son désormais traditionnel Tournoi Interbar le jeudi de l'Ascension avec pas moins de 24 équipes inscrites et un très grand nombre de supporters. Cette journée s'est achevée par une soirée concert organisé par le club de Tennis de Table Huelgoat-Plouyé.

D'autre part, les membres du PMU ont cherché à garder la ligne de conduite qui caractérise le mieux le club à savoir l'entraide et la générosité. Durant la saison le club en venue en aide à l'association « Léa, pas à pas », une jeune fille de Poullaouen atteint d'un handicap. C'est toujours dans cette optique d'aider et de créer du lien que joueurs et supporters ont participé à une randonnée en joëlette à Trebrivan avec les enfants aidés auparavant

par le club à savoir Liam de Trebrivan, Julie et Lou de Carhaix, Léa de Poullaouen et Titouan de Plouyé.

Du côté de l'organisation du club, voici les responsables du bureau : Younick CARDINAL Secrétaire, Frédéric MELL Secrétaire Adjoint, Youen CANEVET Trésorier, Raphaël TREBAOL Trésorier Adjoint, Jean-Michel SCOUARNEC Vice Président, Emeric CORVEST Président.

Les RDV à noter pour la suite :

- Repas moules/frites organisé avec le comité des fêtes de Plouyé le week-end du Pardon
- Le 1^{er} match de la saison, à savoir le premier tour de coupe de France, aura lieu le 25 août (adversaire et lieu non défini pour l'instant)
- Une première manifestation caritative en faveur de l'association « La Ballade de Ti-

ouan » lors de la course de vélo Paris/Brest/Paris avec le cycliste Guy BERNARD de Carhaix (informations supplémentaires à venir très prochainement).

Jérémy KERLOGOT, Joueur du PMU





St Mathurin

Dimanche 12 mai 2019, le pardon de Saint-Mathurin a accueilli de nombreux visiteurs venus profiter d'une agréable journée sous le soleil. Les bénévoles ont préparé et servi 140 repas. Au programme de la journée : musique, exposition de broderie, jeux divers, loterie et bien sûr la messe. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette journée et rendez-vous l'année prochaine.



St Salomon

Ils ont fait leur retour, plusieurs chevaux et poneys étaient largement représentés, lundi 10 juin, au pardon de Saint-Salomon, patron des chevaux. Après la messe, ils ont fait plusieurs fois le tour de la chapelle avant d'être bénis par le prêtre, comme le veut la tradition. Le repas champêtre a réuni à table 130 convives. La pluie était aussi au rendez-vous ce qui a perturbé le déroulement des animations de l'après-midi.



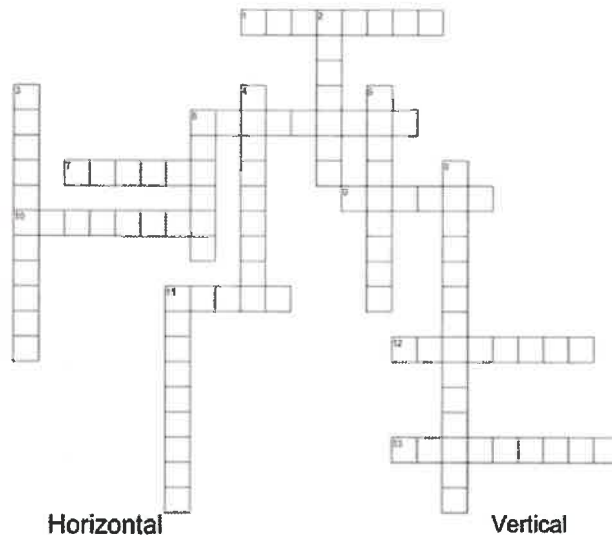
Club du 3ème âge

Le club du 3^{ème} âge souffle ses 40 bougies. Créé en 1979, il compte à ce jour une trentaine d'adhérents. Jeudi 27 juin, autour d'un repas, plusieurs d'entre eux se sont réunis pour célébrer cet anniversaire. Ils ont reçu en guise de souvenir un mug personnalisé à l'effigie du club. La veille, une sortie avait été organisée pour se rendre au spectacle de Marie GUERZAILLE.

40



Yvette LE JEUNE, présidente du club.



Horizontal

Vertical

- | | |
|---|--|
| <p>1. Cette fameuse Brigitte a grandi à Plouyé</p> <p>6. La commune en compte trois</p> <p>7. On en célèbre quatre tous les ans</p> <p>9. Prénom du maire actuel</p> <p>10. Rue d'une figure du combiné</p> <p>11. Petit affluent de l'Aulne</p> <p>12. Leurs écrins immergés renferment des perles rares</p> <p>13. Elle est médaillée du Concours Général Agricole 2018</p> | <p>2. Monticule de Kerguévarec</p> <p>3. Elles sont deux à la mairie pour vous aider et vous amuser avec ce jeu</p> <p>4. Révolte de 1489 à 1490</p> <p>5. Le rozell y tourne</p> <p>6. Plouyé appartient à celui de Huelgoat</p> <p>8. Dernière acquisition pour sauver des vies</p> <p>11. Elles font cinq mètres de plus que la statue de la Liberté (et oui !)</p> |
|---|--|

1. Fontaine
2. Cumulus
3. Secrétaires
4. Jacquerie
5. Kergadiou
6. Chapelles/
Canton
7. Pardon
8. Défibrillateur
9. Marcel
10. Tantallo
11. Ellez/Eoliennes
12. Mulettes
13. Chèvrerie

Agenda

Dimanche 28 juillet: Pardon de Saint-Maudez

Du vendredi 23 au dimanche 25 août: Pardon de Plouyé

Dimanche 22 septembre à la salle polyvalente: Bal organisé par le club du 3ème âge

Dimanche 10 novembre 2019 de 10h à 18h à la salle polyvalente: Exposition « Plouyé Autrefois » et « Pardon de l'Arrée d'hier à aujourd'hui »

INFOS MAIRIE

Du 5 au 23 août inclus, la mairie sera fermée tous les après-midis.



MAIRIE DE PLOUYÉ

5, rue de la mairie
29690 PLOUYÉ

Téléphone : 02 98 99 70 07

Télécopie : 02 98 99 71 99

Messagerie : mairie.plouye@orange.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

Horaires d'ouverture

**Du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Fermée le jeudi après-midi**

Pour le prochain bulletin, les articles et les annonces sont à déposer en mairie ou par courriel avant le 31 décembre 2019.

Pour ceux qui désirent recevoir le bulletin par mail, vous pouvez vous inscrire en mairie.